

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1061

22 avril 2015

SOMMAIRE

ADD Venture S.A.	50928	Lynx Investment S.à r.l.	50884
ADN Motorsport S.A.	50920	Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial	50885
Arvella S.A.	50882	Meron Investment S.à r.l.	50907
Atelier Th. WEBER S.à r.l.	50883	No Limits	50884
AZ Euro Investments S.à r.l.	50883	OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l.	50887
Bureau for Foreign Economic Develop- ment SA	50883	OmNes & Partners S.A.	50887
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ..	50888	Pertinax, SA SPF	50884
Dome 4 0909 S.à r.l.	50907	Plastiques & Eaux S.A.	50884
E.I. (Européenne d'Investissement) S.A.	50882	Primavera Parent Holdings S.C.A.	50909
FLE Holdco II	50887	Real Estate Classifieds Myanmar S.C.Sp.	50887
Friture Beim Petz Sàrl	50885	Renel Design	50890
G.I.XO S.A.	50924	Rhode Island (Holdings) S.A.	50928
G.I.XO S.à r.l.	50924	Richmond Invest GMBH	50892
Hugetex S.A. SPF	50886	R.N. - Immo.Lux s.à.r.l.	50923
International Sales Coordination Luxem- bourg S.A.	50883	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Two Lux S.à r.l.	50883
Kandira S.A.	50885	Runway S.à.r.l.	50898
Klaus Sauerwein G.m.b.H.	50887	Schome S.A.	50884
L1 Energy Team Carry S.C.Sp	50888	SHCO 85 S.à r.l.	50886
Lamudi Middle East Holding S.C.Sp.	50885	Société d'Investissement du Benelux (S.I.B) S.A.	50889
Legitech	50882	Sokaris Shipping S.A.	50888
Leo Automatiques Sàrl	50882	Uewen & Feier	50908
Liza Investment S.A.	50882		
Luxvalor Management S.A.	50886		

Leo Automatiques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 54.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Gérants

Référence de publication: 2015039844/10.

(150045282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Liza Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.255.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039848/10.

(150045005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

E.I. (Européenne d'Investissement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.314.

—
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040307/11.

(150046382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Arvella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.488.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Référence de publication: 2015040170/11.

(150045800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Legitech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 113.932.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEGITECH

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015039843/12.

(150045155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Bureau for Foreign Economic Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 86.815.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040211/9.

(150046114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Atelier Th. WEBER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 22, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 181.746.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015040172/10.

(150045791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

AZ Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040182/10.

(150045940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

International Sales Coordination Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.870.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015040441/11.

(150045683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.844.

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Heike Kubica, avec effet au 10 mars 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015039988/14.

(150045109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

No Limits, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040573/9.

(150046455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pertinax, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039936/10.

(150045249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 140.114.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039938/10.

(150045051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Schome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 11, rue Brillwee.
R.C.S. Luxembourg B 187.348.

La société SCHOME SA (RCS B187.348) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 10 mars 2015.

Grégory Moussé
Administrateur unique

Référence de publication: 2015040017/12.

(150045555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Lynx Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 176.011.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2015040497/13.

(150045776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Friture Beim Petz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3612 Kayl, 1A, Cité Berens.

R.C.S. Luxembourg B 152.005.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040373/9.

(150045946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Kandira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015040458/11.

(150046490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Lamudi Middle East Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.295.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Middle East Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Lamudi Middle East Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015039222/14.

(150044766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 février 2015 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Sébastien Fève, né le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant professionnellement au 20, Rue de Hollerich L - 1740 Luxembourg à compter de ce jour.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015039272/20.

(150044250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Luxvalor Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 142.369.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'administrateur unique du 9 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Référence de publication: 2015039252/10.

(150044822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

SHCO 85 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.420.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015040680/13.

(150046466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Hugetex S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 4.787.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 mars 2015

L'assemblée décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de Madame Rita REICHLING et de Madame Johanna MOZER.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

L'assemblée décide de transférer le siège social du 11, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 mars 2015

Est élu président du conseil d'administration, Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015039182/31.

(150044454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

OmNes & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 159.142.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040581/9.

(150045914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

FLE Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.669.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039722/10.

(150045584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

OCM Luxembourg Castle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039907/10.

(150045625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Klaus Sauerwein G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.
R.C.S. Luxembourg B 103.213.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015040467/11.

(150045686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Real Estate Classifieds Myanmar S.C.Sp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.303.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Real Estate Classifieds Myanmar S.C.Sp.

Référence de publication: 2015039961/14.

(150044917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040281/9.

(150046167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 152.267.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015040036/11.

(150045328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

L1 Energy Team Carry S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.210.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 10 mars 2015 que la société en commandite spéciale L1 Energy Team Carry S.C.Sp (la «Société») a été constituée le 10 mars 2015 pour une durée illimitée.

L'associé-commandité de la Société est L1 Energy Team Carry GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B195106 et ayant son siège sociale au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La Société est gérée par son associé-commandité.

La Société a son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

« **3.1.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créances.

3.3. D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de valeurs mobilières, ou autrement) à toute société ou entreprise dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés duquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

3.4. Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations liées directement ou indirectement liées, à la réalisation de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Pour la Société

L1 Energy Team Carry GP S.à r.l.

Signature

Agissant par son associé-commandité gérant / Associé-commandité

Référence de publication: 2015039862/34.

(150045066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Société d'Investissement du Benelux (S.I.B) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 164.401.

L'an deux mille quinze,

Le cinq février,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Société d'Investissement du Benelux (S.I.B) S.A.», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164 401,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3053 du 13 décembre 2011.

La séance est ouverte à 15:00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe STANKO, demeurant professionnellement à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nadine WEICKER, demeurant professionnellement à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Le président désigne comme scrutateur Madame Angelika HOFFMANN, demeurant professionnellement à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, et en conséquence modification de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts.

2. Nomination de Monsieur Philippe STANKO aux fonctions d'administrateur unique en remplacement de Monsieur Jonathan BEGGIATO.

3. Nomination de la société à responsabilité limitée LUDWIG & MALDENER S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENÈVE S.à r.l..

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill,

et de modifier par conséquent l'article deux (2), premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Grevenmacher.»

Deuxième résolution.

- L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, de ses fonctions d'administrateur unique et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

* Monsieur Philippe STANKO, né à Wittlich le 15 janvier 1977, demeurant professionnellement à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Troisième résolution.

- L'assemblée générale décide de révoquer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENÈVE S.à r.l., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84 426 de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

* La société à responsabilité limitée LUDWIG & MALDENER S. à r.l., ayant son siège social à L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48 947.

Clôture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15:30 heures.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STANKO, N. WEILER, A. HOFFMANN, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2015. Relation: EAC/2015/3392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 février 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015039387/76.

(150044633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Renel Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.174.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Paul RENEL, né le 22 mai 1964 à Woippy (France), demeurant au 22 Chemin de Ronfousse, F-57420 Verny.

2. C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, inscrite auprès du Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B107.579.

3. DEMETRA S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de commerce de Luxembourg,

Les comparants sub 2. et 3. sont ici représentés par Monsieur Benoit LOCKMAN demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

En vertu de deux procurations signées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, «RENEL DESIGN», qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une menuiserie-ébénisterie, comprenant la menuiserie intérieure et extérieure, la production de cuisines équipées, de mobiliers de salle de bains, de portails, de portes de garage, ainsi que l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de couleurs, de meubles, d'objets de menuiserie, de bois naturels et synthétiques, d'articles de décoration et d'ameublement, d'escaliers de toutes sortes ainsi que d'appareils électro-ménagers tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays étranger.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «RENEL DESIGN», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

Monsieur Paul RENEL précité, Quarante-neuf parts sociales	49
C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., Vingt-six parts sociales	26
La Société DEMETRA S.à r.l. précitée, Vingt-cinq parts sociales	25
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.000.-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul RENEL précité.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. RENEL, B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6176. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039368/116.

(150044286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Richmond Invest GMBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 195.184.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty fifth of February.

Before me, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EUROLUX ACCOUNTING, société à responsabilité limitée, 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter Nummer B0140292

represented by Fiduciare EUROLUX, société anonyme with registered office in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, itself duly represented by Mrs Isabell FELTEN, private employee, professionally residing at L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose of the company is both the holding of shares in any existing form of Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or otherwise of real estate property, investments, bonds, debentures or other securities of any kind and the ownership, administration, development and management of its holdings and investments as well as advising companies when purchasing, holding and managing investments in any form. The Company may also carry out all transactions that are directly or indirectly connected to the main purpose of the Company. It may further exercise all commercial, technical, financial, estate- or other activities which may be useful in promoting the main purpose of the Company directly or indirectly.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of „RICHMOND INVEST GmbH”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by two thousand five hundred (2,500) class-A shares and ten thousand (10,000) class-B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing eighty-one percent (81%) of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least eighty-one percent (81%) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least eighty-one percent (81%) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by one manager who doesn't need to be shareholder.

In dealings with third parties, the manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager is appointed and can be dismissed freely at any time without a legitimate reason ("cause légitime") by eighty-one percent (81%) of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

The following transactions or decisions of the manager require prior approval by resolution of the shareholders:

- entering into, amending or terminating loan agreements (including the request of waivers),
- issuing securities and debt securities,
- any transactions with direct or indirect shareholders or the manager,
- any disposal of assets of the Company,
- entering into, amending or terminating contracts with a contractual value of more than EUR 5,000 in the individual case or per year,
- entering into, amending or terminating agreement with employees.

Art. 13. The death or resignation of the manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager does not assume, by reason of his position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. He is an authorised agent only and is therefore merely responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. The manager prepares a statement of accounts at the end of each month. As far these statements of accounts are showing that sufficient funds are available for distribution - being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation - the manager may decide to pay an interim dividend to the shareholders.

If the manager decides to pay an interim dividend, the first thirty three thousand three hundred and thirty three euros and thirty three cents (33,333.33 EUR) of the so ascertained monthly distributable funds are due to the shareholders representing Type A-shares in equal parts per Type A-share.

If and so far the so ascertained monthly distributable and paid out funds exceed the amount of thirty three thousand three hundred and thirty three euros and thirty three cents (33,333.33 EUR), the exceeding amount is, unless the shareholders representing Type B-shares vote against the corresponding distribution, due to the shareholders representing Type B-shares in equal parts per Type B-share.

If the manager decides not to pay out any monthly dividend or as far a monthly dividend lower than the amount of thirty three thousand three hundred and thirty three euros and thirty three cents (33,333.33 EUR) is paid out, the margin between the ascertained amount - or zero as the case may be - and thirty three thousand three hundred and thirty three euros and thirty three cents (33,333.33 EUR) is carried forward and increases the amount due to all shareholders representing Type A-shares while decreasing the amount due to all shareholders representing Type B-shares as soon and as far any of the following monthly statements of accounts ascertain distributable funds exceeding an amount of thirty three thousand three hundred and thirty three euros and thirty three cents (33,333.33 EUR).

D. Collective decisions of the shareholders - decisions of the sole shareholder

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing eighty-one percent (81%) of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on January 1st and ends on December 31st.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution – liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by Eurolux Accounting, abovementioned and have been paid entirely up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.280.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period of time:

Mr. Mirko FISCHER, manager, born May 6, 1975 in D-Gelsenkirchen, professionally residing in 142, Rue de Luxembourg, L-7241 Bereldange

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

EUROLUX ACCOUNTING, société à responsabilité limitée, 196 Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter Nummer B0140292

hier vertreten durch Fiduciare EUROLUX, société anonyme mit Sitz in in 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, diese selbst vertreten durch Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufliche Anschrift L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen aufgrund privatschriftlicher Vollmachten die nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Bevollmächtigte und den unterfertigenden Notar dieser Urkunde beigegeben bleiben um mit dieser zusammen hinterlegt zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist sowohl das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Beteiligungen, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art sowie der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seiner Beteiligungen und Investitionen sowie die Beratung von Gesellschaften beim Kauf, Halten und Verwaltung von Anteilen jedweder Form. Die Gesellschaft kann ferner sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch

kann sie sämtliche kaufmännische, technische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die der Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „RICHMOND INVEST GmbH“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Klasse-AAnteile und zehntausend (10.000) Klasse-B-Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit einundachtzig Prozent (81%) des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die einundachtzig Prozent (81%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der übrigen Gesellschafter, die einundachtzig Prozent (81%) des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern, Nachkommen oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer geführt, der nicht Gesellschafter sein muss.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführer wird von einer Mehrheit von einundachtzig Prozent (81%) aller Gesellschafter ernannt und kann mit gleicher Mehrheit jederzeit und ohne Vorliegen berechtigter Gründe ("cause légitime") entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Folgende Geschäfte und Entscheidungen des Geschäftsführers bedürfen der vorherigen Genehmigung durch einen Beschluss der Gesellschafter:

- Die Aufnahme und das Gewähren von Krediten,
- Die Emission von Wertpapieren und Schuldverschreibungen,
- Jegliche Geschäfte mit direkter oder indirekter Beteiligung eines Gesellschafters oder Geschäftsführers,
- Jegliche Veräußerung von Vermögenswerten der Gesellschaft,
- Der Abschluss, die Abänderung oder die Beendigung von Verträgen, die einen Gegenstandswert von jeweils mehr als EUR 5.000 betreffen und von jeglichen Verträgen, sofern diese pro Jahr in ihrer Gesamtheit einen Betrag von EUR 5.000 betreffen,
- Der Abschluss, die Abänderung oder die Beendigung von Arbeitsverträgen.

Art. 13. Durch den Tod oder den Rücktritt des Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 14. Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers für Verbindlichkeiten, die er vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingeht. Als Bevollmächtigter ist er lediglich für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt den Geschäftsführer sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer der Gesellschaft oder,

auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt nicht für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (faute grave) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (faute intentionnelle) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

Art. 15. Der Geschäftsführer fertigt zu jedem Monatsende ein Rechenschaftsbericht an. Soweit dieser Bericht aufzeigt, dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen - wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der zur Verteilung zur Verfügung stehenden Rücklagen, jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und der Beträge, die einer gesetzlich oder durch die Satzung vorgeschriebenen Kapitalrücklage zugeführt werden - kann der Geschäftsführer beschließen, eine Zwischendividende an die Gesellschafter auszuschütten.

Beschließt der Geschäftsführer die Auszahlung einer Dividende, stehen die ersten dreiunddreißigtausend dreihundert dreiunddreißig Euro und dreiunddreißig Cent (EUR 33.333,33) des so festgestellten monatlich ausschüttbaren Betrages den Gesellschaftern zu gleichen Teilen pro Anteil zu, die Klasse-A Anteile halten.

Wenn und soweit der so festgestellte monatlich ausschüttbare und ausgezahlte Betrag dreiunddreißigtausend dreihundert dreiunddreißig Euro und dreiunddreißig Cent (EUR 33.333,33) überschreitet, steht der Betrag allen Gesellschaftern, die Klasse-B Anteile halten, zu gleichen Teilen pro Anteil zu.

Beschließt der Geschäftsführer keine monatliche Dividende auszuschütten oder bleibt die ausgeschüttete Dividende hinter einem Betrag von dreiunddreißigtausend dreihundert dreiunddreißig Euro und dreiunddreißig Cent (EUR 33.333,33) zurück, wird die Differenz zwischen diesem Betrag -oder Null, sofern keine Dividende ausgezahlt wird - und dreiunddreißigtausend dreihundert dreiunddreißig Euro und dreiunddreißig Cent (EUR 33.333,33) vorgetragen. Diese Differenz erhöht die auf alle Gesellschafter, die Klasse A-Anteile halten, entfallende Dividende unter gleichzeitiger Verringerung der Dividende, die auf alle Gesellschafter, die Klasse-B Anteile halten, entfällt, sobald und soweit in der Folgezeit monatliche Rechenschaftsberichte einen ausschüttbaren Betrag von über dreiunddreißigtausend dreihundert dreiunddreißig Euro und dreiunddreißig Cent (EUR 33.333,33) feststellen

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens einundachtzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sofern nur ein Gesellschafter existiert, ist dieser mit allen Rechten ausgestattet, die ihm durch Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 20. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehen Bedingungen zugeteilt.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nicht anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist der Erschienene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Alle zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wurden durch EUROLUX ACCOUNTING, vorgeannt gezeichnet und wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.280,- geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat die oben genannte Person, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg.
2. Folgende Person wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführern ernannt:

Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1975 in DGelsenkirchen, berufliche Anschrift 142, Rue de Luxembourg, L-7241 Bereldange

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2015. Relation GRE/2014/1671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015039371/314.

(150044558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Runway S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 195.201.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth of February,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 6 February 2015.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Runway S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares	<u>12,500 Shares</u>
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Ms. Andrea Pabst, born on April 6, 1974 in Gladbeck, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; and

2.4 Mr. Michael Anatolitis, born on 13 October 1980 in Lefkosia, Cyprus, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le six février,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4^{ème} étage, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse administrative à World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4^{ème} étage, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles (Companies House) sous le numéro LP015303,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Runway S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de, entre autres, souscription ou d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même si celui-ci n'est pas substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers pour les obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée . La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que la cession ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant individuellement désigné comme "Gérant"). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples transmises par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par un Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiennent à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation, sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, prénommé, a souscrit à:

Douze mille cinq cents Parts Sociales	<u>12.500 Parts Sociales</u>
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1,500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mlle Andrea Pabst, née le 6 Avril 1974 à Gladbeck, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; et

2.4 M. Michael Anatolitis, né le 13 Octobre 1980 à Lefkosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Mc Donald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: EAC/2015/3814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015039362/476.

(150044669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Meron Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERON INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2015039278/10.

(150044365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Madame Erica Kathleen Herberg;
- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David B. Pearson;
- CEP II Managing GP Holdings, Ltd.;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP II Advisor S.à r.l., avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2015.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038521/24.

(150043486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Uewen & Feier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 191.445.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Nico METTENDORFF, né le 23 décembre 1963, demeurant à L-9714 Clervaux, 4, rue Klatzewee.

Lequel comparant, précité, est le seul associé actuel de la société UEWEN & FEIER s.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 191.445., constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edouard DELOSCH de résidence à Diekirch en date du 3 octobre 2014, publié au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 7 novembre 2014 sous le numéro 3286. (la «Société»), et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean- Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 janvier 2015 sous le numéro 76.

Son capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

L'associé unique a reconnu avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour:

1. - Présentation du projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel daté du 6 janvier 2015 et publié au Mémorial C, numéro 76 du 12 janvier 2015.

2. - Approbation du projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel tel que décidé par le gérant en date du 6 janvier 2014 et approbation du rapport expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de transfert.

3. - Approbation de la partie du patrimoine professionnel transférée, de l'inventaire des éléments du patrimoine des actifs et passifs qui seront transférés à la société à responsabilité limitée UEWEN & FEIER S.à r.l., ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.445, de l'excédent et de la contre-prestation aux conditions prévues par le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel.

4. - Constatation et acceptation du transfert d'une partie du patrimoine professionnel et de ses effets.

5. - Constatation de la réalisation du transfert d'une partie du patrimoine professionnel à la date de la tenue de l'Assemblée des associés de la Société approuvant le transfert d'une partie du patrimoine professionnel.

Expose préalable

L'associé unique aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée générale le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel daté du 6 janvier 2015 et publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2015.

Ledit projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel a été publié au Mémorial C numéro 76 du 12 janvier 2015 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'associé unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable du transfert d'une partie du patrimoine professionnel au 1^{er} janvier 2015, et les droits réservés aux associés par la loi, la tenue de la présente assemblée générale a été organisée aux fins de consacrer l'approbation dudit transfert par l'associé unique de la Société transférant une partie de son patrimoine professionnel.

Délibération

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel tel que décidé par le gérant en date du 6 janvier 2014 et décide d'approuver le rapport expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de transfert.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la partie du patrimoine professionnel transférée, de l'inventaire des éléments du patrimoine des actifs et passifs qui seront transférés à la société à responsabilité limitée UEWEN & FEIER S.à.r.l., ayant son siège social à L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.445, de l'excédent et de la contre-prestation aux conditions prévues par le projet du transfert d'une partie du patrimoine professionnel.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate et accepte le transfert d'une partie du patrimoine professionnel et de ses effets à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, en conséquence du présent acte, seront supportés par la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. METTENDORFF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 février 2015. Relation: DAC/2015/2866. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039434/77.

(150044439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Primavera Parent Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.171.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty fifth day of February,
Before Maître Joëlle BADEN, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. AP VIII Euro UP (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B193060 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Managing Partner),

here represented by Flora GIBERT notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. AP VIII Primavera Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 31,000.- (the Limited Partner),

here represented by Flora GIBERT notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated.

Name - Types of partners - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Partners.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become partners in the future, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the name Primavera

Parent Holdings S.C.A. (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 AP VIII Euro UP (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B193060 and having a share capital of EUR 12,500.-, as said corporate information may be amended, is the unlimited partner (actionnaire commandité) and manager of the Company (gérant) (the Managing Partner) and is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the net assets of the Company.

1.3 The limited partner (Actionnaire Commanditaire) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited partner (Actionnaire Commanditaire) from time to time (collectively the Limited Partners) are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.4 The Limited Partners and the Managing Partner are, in the Articles, collectively referred to as the Partners and individually as a Partner.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Partners (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Partner. If the Managing Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Partners.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1) appoints an administrator (who need not be a partner), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1 is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the partners must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one hundred (100) unlimited partner shares (the UP Shares) and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited partner shares (the LP Shares), all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 The UP Shares and the LP Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.3 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Partner on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Partner for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Partner is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 As set for the in article 51bis of the Law, as long as a legal entity is appointed as Managing Partner, the Managing Partner shall designate an individual to act as permanent representative (the Representative). The Representative shall be in charge of executing, in the name and on behalf of the Managing Partner, the decisions taken by the Managing Partner in respect of the management of the Company. The Representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil responsibility as if he/she acted in his/her own name and for his/her own account, without prejudice to the joint and several liability of the Managing Partner which he/she represents. Any revocation by the Managing Partner of the appointment of the Representative shall be conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

7.3 All powers not expressly reserved to the Partners or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.4 The Managing Partner (and, where applicable, the Representative) may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.5 The Managing Partner shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Partners or not, acting either individually or jointly.

7.6 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Partner must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of Representative acting on behalf of the Managing Partner.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

General meetings of partners

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 Resolutions of the Partners shall be adopted at a general meeting of Partners (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The Partners may be convened to General Meetings by the Managing Partner or by the Supervisory Board. The Partners must be convened to a General Meeting following a request from Partners representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Partner may grant written power of attorney to another person (who need not be a Partner) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Partner may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Partner may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Partners must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Partner unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Partner is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Partner.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Partner's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Partners and bondholders (if any).

Supervision - Annual accounts - Allocation of profits**Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Partners.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Partner or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented.

The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Partner must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Partner and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Partner shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third (3rd) Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Partner's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Partner is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Partner must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) Within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Partner must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Partner which must verify whether the above conditions have been met.

Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Partners in proportion to the shares held by each of them.

General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Partners from time to time.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscription and payment

The Managing Partner, represented as stated above, subscribes for one hundred (100) UP Shares in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one euro (EUR 1).

The Limited Partner, represented as stated above, subscribes for three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) LP Shares in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are valued at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, its Partners, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The Managing Partner resolves to appoint Laurent RICCI, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as the Representative.

2. The following are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six (6) years:

- Philippe SALPETIER, born on August 19, 1970, in Libramont, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- René BELTJENS, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Joanna GOSSELIN, born on November 22, 1984, in Libramont-Chevigny, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

Whereof, drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. AP VIII Euro UP (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193060 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- (le Gérant Commandité),

ici représenté par Flora GIBERT clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. AP VIII Primavera Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 31.000,- (l'Actionnaire Commanditaire),

ici représenté par Flora GIBERT clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires.

1.1 Il est par les présentes établi entre les souscripteurs et tous ceux qui peuvent devenir actionnaires par la suite, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination Primavera Parent Holdings S.C.A. (la Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 AP VIII Euro UP (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193060 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,-, lesquelles données pouvant être modifiées, est l'Actionnaire Commandité et le gérant de la Société (le Gérant Commandité) et est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.3 L'Actionnaire Commanditaire au moment de la constitution de la Société et toute personne ou entité qui deviendra par la suite un Actionnaire Commanditaire (collectivement les Actionnaires Commanditaires) sont responsables à hauteur des montants qu'ils ont engagés à la souscription des actions.

1.4 Le Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Gérant Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant Commandité. Lorsque le Gérant Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui adoptera des mesures d'urgence et de simple administration, jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale telle que définie à l'article 9.1. soit tenue. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze (15) jours de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un gérant conformément aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des Statuts et sans l'approbation du Gérant Commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions de commandité (les Actions UP) et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires (les Actions LP), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Les Actions UP et les Actions LP sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par le Gérant Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que le Gérant Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tel que décrit à l'article 51bis de la Loi, tant qu'une personne morale est nommée en tant que Gérant Commandité, celle-ci est tenue de désigner une personne physique qui agira en tant que représentant permanent (le Représentant). Le Représentant sera chargé d'exécuter, au nom et pour le compte de le Gérant Commandité, les décisions prises par le Gérant Commandité en ce qui concerne la gestion de la Société. Le Représentant est soumis aux mêmes règles et encourt la même responsabilité civile que s'il/elle avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire du Gérant Commandité qu'il représente. Une révocation par le Gérant Commandité de son Représentant est subordonnée à la nomination simultanée d'un remplaçant.

7.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de le Gérant Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.4 Le Gérant Commandité (et si ça s'applique, le Représentant) peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches précises.

7.5 Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs directeurs ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.6 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être consignées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas les opérations courantes conclues dans des conditions normales dans le cours normal des affaires. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant Commandité ou tout autre directeur de la Société ait un intérêt dans la transaction, ou soit administrateur, actionnaire, directeur ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature du Représentant agissant au nom et pour compte du Gérant Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des Actionnaires représentant plus d'un dixième du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur, contre cette résolution ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant l'Assemblée Générale seront pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de toute modification envisagée de l'objet social ou de sa forme. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations indiquent la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les résultats. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation du Gérant Commandité, sauf si les Statuts le précisent autrement. Si le Gérant Commandité est révoqué pour cause légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation du Gérant Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y en a).

Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

11.1 La Société est surveillée par un conseil de surveillance d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Gérant Commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Le vote du président sera prépondérant en cas d'égalité des voix. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Gérant Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, du Gérant Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité remet un rapport, avec les pièces justificatives, sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance prépare ensuite un rapport contenant ses propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, à la discrétion du Gérant Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation du Gérant Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Gérant Commandité établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas

échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Gérant Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

Dispositions générales.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Le Gérant Commandité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) Actions UP sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1).

L'Actionnaire Commanditaire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) Actions LP sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf euros (EUR 30.999).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Laurent RICCI, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent du Gérant Commandité.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- René BELTJENS, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Joanna GOSSELIN, née le 22 novembre 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 27 février 2015. 1LAC / 2015 / 6084. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039328/597.

(150044229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

ADN Motorsport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.209.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le six mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Jean-Christophe PONSSON, directeur de société, né le 27 février 1965 à Thann (France), demeurant à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ADN MOTORSPORT S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Schifflange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la gestion de carrières de sportifs de haut niveau, l'organisation de stages de pilotages, l'événementiel.

En outre, la société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Le capital social de la société a été entièrement souscrit comme suit:

Jean-Christophe PONSSON, préqualifié	100
TOTAL:	100

Le capital social de la société a été libéré à hauteur de 25 % de sorte que la somme de EUR 8.000.- (huit mille Euros) se trouve dès-à-présent à l'entière disposition de la société. La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné sur base d'un certificat bancaire.

Déclaration - Évaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Jean-Christophe PONSSON, né le 27 février 1965 à Thann (France), demeurant à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.", ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76 Grand Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.331

4. L'adresse de la société est fixée à L-3841 Schifflange, Dumontshaff,

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: PONSSON, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/03/2015. Relation: EAC/2015/5504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10/03/2015.

Référence de publication: 2015039532/185.

(150045032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

R.N. - Immo.Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Kayl, 35, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 165.622.

Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 05 mars 2015

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 96, rue de Noertzange L - 3670 Kayl au 35, rue de Rumelange L-3784 Kayl.

Kayl, le 05 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour R.N.-Immo.Lux S.à.r.l

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015038154/14.

(150042629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**G.I.XO S.A., Société Anonyme,
(anc. G.I.XO S.à r.l.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 188.779.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A été tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «G.I.XO S.à r.l.», ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, R.C. Luxembourg section B numéro 188779, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2627 du 27 septembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle PELLOUX, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les associés présents ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Augmentation de capital pour un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter à un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), par la création et l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales.

3. Souscription et Libération

4. Transformation de la Société en une société anonyme

5. Démission des gérants actuels

6. Refonte des statuts

7. Nomination des administrateurs

8. Nomination du Commissaire aux comptes

9. Divers.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate que les associés ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter se son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par l'émission de dix-huit mille cinq cents nouvelles parts sociales sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, demeurant au 18, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel, Luxembourg, déclare souscrire neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales, par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-), et

Madame Isabelle PELLOUX, avocat, demeurant au 18, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel, Luxembourg, déclare souscrire neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales, par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-)

Le montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les activités ainsi que l'objet social de la Société restent les mêmes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique et décide de changer la dénomination actuelle de la société en «G.I.XO S.A.».

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera, les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

L'Assemblée Générale décide en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et de fixer la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social sera représenté dorénavant par trente-et-un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 29 décembre 2014 par Helmut Havenith, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net de G.I.XO Sàrl au 27 décembre 2014 ne correspond pas au moins au capital libéré de EUR 31.000.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, les droits des tiers à l'égard de la Société ainsi que leurs droits vis-à-vis des actionnaires sont et restent expressément réservés, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des gérants actuels, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «G.I.XO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société sont obligatoirement nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 11:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

50928

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer trois (3) nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, né le 22 mai 1957 à Strasbourg, demeurant au 18, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel, Luxembourg;

b) Madame Isabelle PELLOUX, avocat, née le 24 février 1962 à Toulon, demeurant au 18, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel, Luxembourg

c) La société CELINVEST S.A., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 152.385.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre CELIMENE, étudiant, né le 29 janvier 1990 à Paris, demeurant au 3, Place Bellecour, F-69002 Lyon (France).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350.-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Isabelle PELLOUX, Gilles CELIMENE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 février 2015. Relation GAC/2015/1295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015039158/243.

(150044422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

Le siège social de la société à été transféré avec date effet au 1^{er} mars 2015. Il est désormais sise au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015038382/12.

(150043832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Rhode Island (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) SA., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 1,020 actions au porteur représentant l'entièreté du capital de la Société.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015038172/14.

(150043075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.
